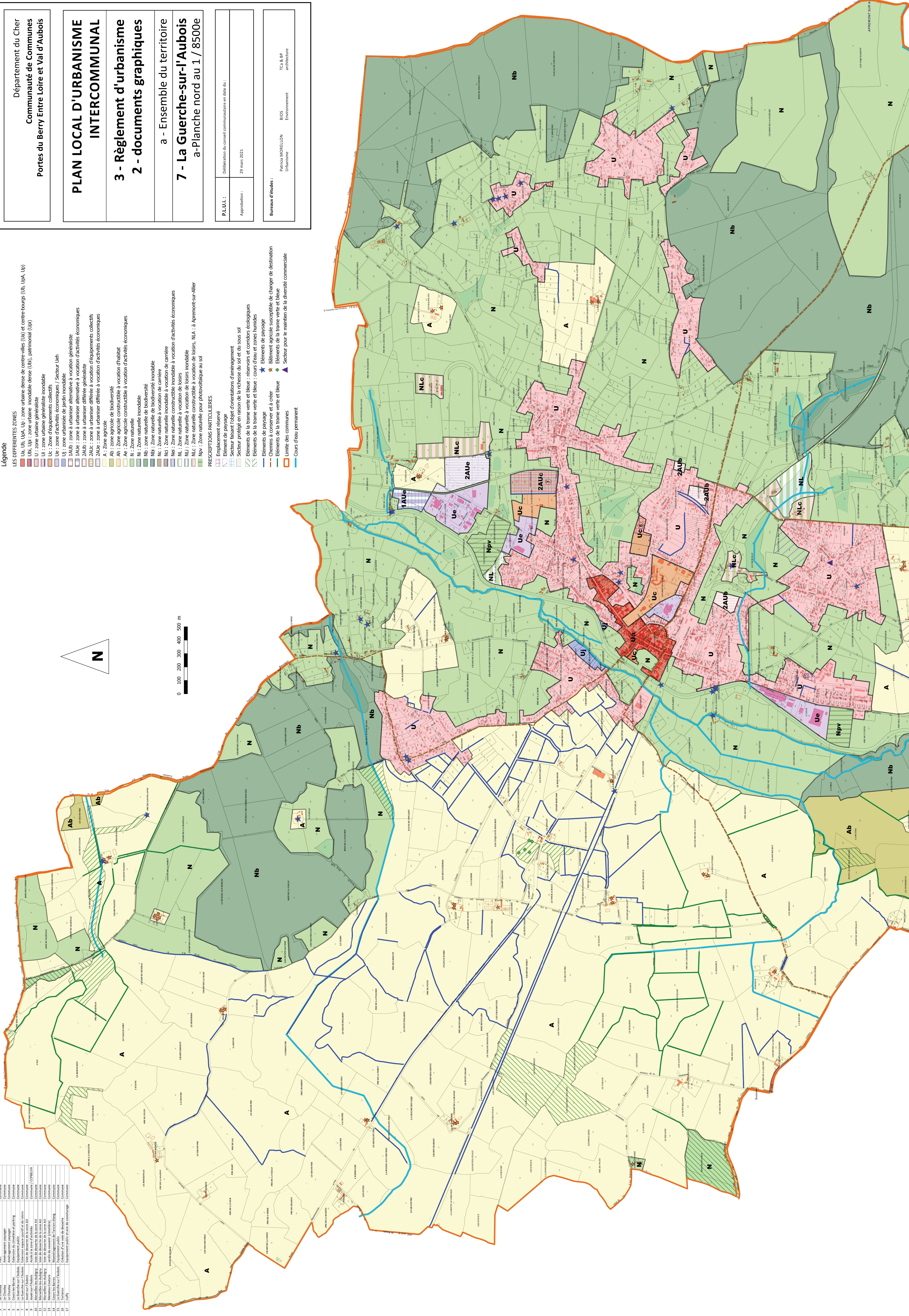


Liste des emplacements réservés

N°	Libellé	Commune
1	Le Châtelier	Commune
2	Le Châtelier	Commune
3	Le Châtelier	Commune
4	Le Châtelier	Commune
5	Le Châtelier	Commune
6	Le Châtelier	Commune
7	Le Châtelier	Commune
8	Le Châtelier	Commune
9	Le Châtelier	Commune
10	Le Châtelier	Commune
11	Le Châtelier	Commune
12	Le Châtelier	Commune
13	Le Châtelier	Commune
14	Le Châtelier	Commune
15	Le Châtelier	Commune
16	Le Châtelier	Commune
17	Le Châtelier	Commune

- Légende**
- LES DIFFÉRENTES ZONES**
- Ua, Ub, Upa, Up : zone urbaine dense de centre-villes (Ua) et centre-bourgs (Ub, Upa, Up)
 - Ubi, Upi : zone urbaine inondable dense (Ubi), patrimonial (Upi)
 - U : zone urbaine généraliste
 - Uc : zone urbaine généraliste inondable
 - Uc : zone d'équipements collectifs
 - Ue : zone d'activités économiques / Secteur Ueh
 - Uj : zone urbanisée de jardin inondable
 - 2AUb : zone à urbaniser alternative à vocation généraliste
 - 2AUc : zone à urbaniser alternative à vocation d'activités économiques
 - 2AUi : zone à urbaniser alternative à vocation d'activités économiques
 - 2AUL : zone à urbaniser alternative à vocation d'activités économiques
 - 2AULc : zone à urbaniser alternative à vocation d'activités économiques
 - A : Zone agricole
 - Ab : zone agricole de biodiversité
 - Abi : Zone agricole constructible à vocation d'habitat
 - Ae : Zone agricole constructible à vocation d'activités économiques
 - N : Zone naturelle
 - Nb : Zone naturelle inondable
 - Nbi : Zone naturelle de biodiversité
 - Nc : Zone naturelle à vocation de carrière
 - Nci : Zone naturelle inondable à vocation d'activités économiques
 - Nli : Zone naturelle à vocation de loisirs
 - Nlu : Zone naturelle à vocation de loisirs inondable
 - Nlc : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs
 - Npy : Zone naturelle pour photovoltaïque au sol
- PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES**
- Emplacement réservé
 - Élément de paysage
 - Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous sol
 - Éléments de la trame verte et bleue : réservoirs et corridors écologiques
 - Éléments de la trame verte et bleue : cours d'eau et zones humides
 - Éléments de paysage
 - Chemin à conserver et à créer
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
 - Éléments de la trame verte et bleue
 - Limite des communes
 - Cours d'eau permanent

Département du Cher	
Communauté de Communes	
Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois	
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	
3 - Règlement d'urbanisme 2 - documents graphiques	
a - Ensemble du territoire	
7 - La Guerche-sur-l'Aubois a-Planche nord au 1 / 8500e	
PLUi :	Délibération du conseil communautaire en date de :
Approbation :	29 mars 2021
Bureaux d'études :	
POLICIA MORELON Urbanisme	BUS Environnement
	TS & SA architecture



Liste des emplacements réservés

Numéro	Commune	Objet	Bénéficiaire
1	La Chapelle-Hugon	Atelier municipal	Commune
2	Le Chautay	Parc	Commune
3	Le Chautay	Aménagement paysager	Commune
4	Le Chautay	Aménagement paysager	Commune
5	Cours-les-Barres	Extension du cimetière et parking	Commune
6	La Guerche-sur-l'Aubois	Équipement public	Commune
7	La Guerche-sur-l'Aubois	Extension espace sportif et de loisirs	Commune
8	Jouet-sur-l'Aubois	Voie de desserte de la zone AU	Commune / CCPBELVA
9	Jouet-sur-l'Aubois	Accès à la zone d'activités	Commune / CCPBELVA
10	Marsailles-les-Aubigny	Voie de desserte de la zone AU	Commune
11	Marsailles-les-Aubigny	Voie de desserte de la zone AU	Commune
12	Marsailles-les-Aubigny	Voie de desserte de la zone AU	Commune
13	Menetou-Couture	Jardin du souvenir (cimetière)	Commune
14	Cours-les-Barres	Réaménagement de l'ancien étang	Commune
15	La Guerche-sur-l'Aubois	Équipement public	Commune
16	Torteron	Création d'une voie de desserte	Commune
17	Cuffy	Équipement public et aire de covoiturage	Commune

Légende

LES DIFFÉRENTES ZONES

- Ub, Up, UpA, Up : zone urbaine dense de centre-villes (Ub) et centre-bourgs (Ub, UpA, Up)
- Ubi, Upi : zone urbaine inondable dense (Ubi), patrimonial (Upi)
- U : zone urbaine généraliste
- Ui : zone urbaine généraliste inondable
- Uc : Zone d'équipements collectifs
- Ue : zone d'activités économiques / Secteur Ueh
- Uj : zone urbanisée de jardin inondable
- 1Aub : zone à urbaniser alternative à vocation généraliste
- 1Aue : zone à urbaniser alternative à vocation d'activités économiques
- 2Aub : zone à urbaniser différée généraliste
- 2Auc : zone à urbaniser différée à vocation d'équipements collectifs
- 2Aue : zone à urbaniser différée à vocation d'activités économiques
- A : Zone agricole
- Ab : zone agricole de biodiversité
- Ah : Zone agricole constructible à vocation d'habitat
- Ae : Zone agricole constructible à vocation d'activités économiques
- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle inondable
- Nb : Zone naturelle de biodiversité
- Nbi : Zone naturelle de biodiversité inondable
- Nc : Zone naturelle à vocation de carrière
- Nci : Zone naturelle inondable à vocation de carrière
- Nei : Zone naturelle constructible inondable à vocation d'activités économiques
- NL : Zone naturelle à vocation de loisirs
 NLI : Zone naturelle à vocation de loisirs inondable |- NLc : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs, NLA : à Apremont-sur-Allier
- Npv : Zone naturelle pour photovoltaïque au sol

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

- Emplacement réservé
- Élément de paysage
- Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous sol
- Éléments de la trame verte et bleue : réservoirs et corridors écologiques
- Éléments de la trame verte et bleue : cours d'eau et zones humides
- Éléments de paysage
 - Éléments à conserver et à créer
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
 - Éléments de la trame verte et bleue
 - Secteur pour le maintien de la diversité commerciale
- Limite des communes
- Cours d'eau permanent

Département du Cher

Communauté de Communes

Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois

PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL

3 - Règlement d'urbanisme

2 - documents graphiques

a - Ensemble du territoire

7 - La Guerche-sur-l'Aubois

b-Planche sud au 1 / 8500e

PL.U.I. :

Délégation du conseil communautaire en date du :

Approbation :

29 mars 2021

Bureaux d'études :

Patricia MORELLON
Urbanisme

BIOS
Environnement

TCa & BP
architecture

